

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Septembre 1873.

Bulletin politique.

M. John Lemoine ne semble pas vouloir se réconcilier avec ses bons amis les radicaux. Dans un article où il présente sa défense contre les reproches qu'a soulevés parmi les républicains ce qu'ils ont appelé sa désertion, l'écrivain des *Débats* invoque deux excuses : la première, c'est que plusieurs fois déjà il avait averti les radicaux de ce dénouement ; la seconde, c'est l'importance capitale de l'entrevue de Frohsdorff. Ce que dit M. John Lemoine mérite surtout d'être cité :

« Hommes d'esprit et sceptiques. » Il paraît que ce genre d'argument répond à tout. Quant à la première épithète, nous en prenons notre parti, et nous nous contentons de ne pas la rendre à ceux qui nous l'adressent. Quant à la seconde, c'est triste à dire, mais nous ne nous en défendons pas plus que de l'autre. Il n'est pas permis d'être sceptiques en fait de morale et d'honnêteté, mais de nos jours il est bien difficile de ne pas l'être en fait de formes de gouvernement. Il peut y avoir des dogmes en religion, il n'y en a pas en politique. Nous avons tous le droit de rechercher la forme de gouvernement qui peut le mieux répondre à nos besoins, à nos intérêts, à notre liberté et à notre sécurité. Le gouvernement le plus utile, à la condition qu'il soit honnête, sera le plus légitime.

« Les défenseurs de la théocratie royaliste nous parlent toujours du droit divin, nous ne savons pas ce que c'est. Nous ne saurions reconnaître la qualité d'antérieur et de supérieur à un droit qui, comme toute chose humaine, a eu un commencement et peut avoir une fin. Si nous devons revoir la royauté, ce ne sera pas parce qu'elle vient du ciel, mais au contraire parce qu'elle est le produit de la terre de la France, le résultat de sa longue histoire. C'est lui ôter toutes ses racines que de vouloir en faire un dogme abstrait au lieu d'une tradition historique et héréditaire. Nous en sommes bien fâchés pour les fanatiques du droit divin, mais après tout nous ne faisons que suivre la doctrine pratique de l'Eglise, qui accepte tous les gouvernements, pourvu que ces gouvernements respectent ses droits. La liberté est comme l'Eglise, et nous aimons mieux une monarchie libérale qu'une république despotique.

« C'est pourquoi nous avons cru devoir déclarer aux républicains que la France n'accepterait pas leur république dictatoriale, n'en subirait pas même la perspective. Nous avons constaté qu'il s'était produit, et dans l'Assemblée et dans le pays, un violent mouvement de réaction dont l'élection de Paris avait été la cause déterminante. On nous a reproché d'avoir attendu plusieurs mois avant de dire ces vérités. Ce reproche est immérité par deux raisons : la première, c'est que, avant, pendant et après, nous n'avons cessé de dire aux républicains qu'ils faisaient une folie, et qu'ils rendaient impossible la défense de la république ; la seconde, c'est qu'il s'est passé dans cet intervalle un fait important.

« Oui, un fait très-important ; et, nous le disons clairement, ce fait, c'est la visite du

comte de Paris au comte de Chambord. Beaucoup diront que dans notre temps de libres-penseurs et de doctrines égalitaires, les mouvements des personnages princiers sont des faits aussi ordinaires que des déplacements de saison. On a beau dire et beau faire, on ne peut pas abolir l'histoire ; un pays, surtout un ancien et grand pays comme le nôtre, est composé de son passé, de ses traditions, d'un héritage accumulé de lois et de mœurs qui font partie de son être. On n'empêchera pas que les destinées de la maison de Bourbon, qui s'appelle la maison de France, ne soient liées aux destinées de la France elle-même.

« Quand nous avons dit que si la République, compromise par les folies de ses sectaires, subsistait encore, ce n'était point par ses propres forces, nous avons voulu dire qu'elle avait vécu surtout par la division des partis monarchiques. Aussi longtemps que cette division durait et qu'il pouvait y avoir dans la monarchie deux partis comme deux prétendants, le rétablissement de la royauté était impossible. Or, cette division n'existe plus. La démarche du petit-fils de Louis-Philippe ne constitue pas une fusion, comme on le dit improprement ; elle est la reconnaissance d'un droit, elle est un acte de soumission, et ceux qui voudraient lui ôter cette signification ne lui en laisseraient aucune. L'année 1830 est effacée, non pas du calendrier, non pas de l'histoire, mais du répertoire des Constitutions ; et s'il convient à la France de se donner au roi, elle n'en a plus qu'un seul devant elle. Il s'est donc produit, dans notre politique intérieure et nationale, non pas certainement une solution, mais une simplification. Si l'on veut traiter, il n'y a plus en face l'un de l'autre qu'un seul roi et un seul peuple.

« Voilà l'avertissement que nous avons voulu donner aux républicains qui avaient la prétention de fonder la République à eux seuls et pour eux seuls. Les hommes libres qui ne veulent pas accepter la royauté de droit divin subiront encore moins la République de droit divin, et entre les deux théocraties le choix de la France ne sera pas douteux.

« Est-ce à dire que cette grande majorité des Français, qui veut et qui demande l'ordre et la liberté, et semble fatalement destinée à ne jamais les réunir, est-ce à dire qu'elle soit prête à passer avec armes et bagages dans le camp de la monarchie absolue et irresponsable ? Non. Nos armes et nos bagages, ce sont les libertés publiques ; ce sont nos droits. Nous ne sommes pas disposés à les livrer, et nous ne les confierons qu'à des mains qui se lèveront pour jurer de les respecter. La nation française dira, comme autrefois le peuple d'Aragon quand il reconnaissait la royauté à la condition qu'elle respectât ses lois : « Sinon, non. »

« Il y a des doctrinaires légitimistes qui, plus royalistes que le roi, déclarent qu'un roi légitime ne peut pas prêter serment, parce qu'il n'y a pas de pouvoir supérieur ni même égal au sien. Nous ne leur dirons point qu'il faut suivre les progrès du temps, ce serait contraire au *Syllabus* ; nous les engagerons au contraire à retourner à l'histoire ancienne. Les Chartes ont toujours été des conventions entre les rois et la nation, des contrats engageant les deux parties, et les rois prêtaient serment à chaque cérémonie du sacre. Louis XVIII l'avait bien compris, et la Charte, si octroyée qu'elle fût, avait été précédée par la célèbre Déclaration de Saint-Ouen, que nous nous garderions bien aujourd'hui de déchirer.

« Ce qu'il y a de plus clair jusqu'à présent dans la situation, et même la seule chose claire, c'est qu'il n'y a plus, en cas de royauté, qu'un seul roi possible. M. le comte de Paris, en rendant hommage à la royauté héréditaire, a nécessairement abdiqué toute royauté élective. D'autre part, la réconciliation des deux branches de l'ancienne maison royale n'est qu'une affaire de famille et ne peut être un engagement pour la nation. M. le comte de Paris, d'après le langage qui lui a été prêté, a déclaré qu'il ne faisait qu'une démarche personnelle, et qu'il n'avait point qualité pour traiter. C'est la vérité. Nous n'avons, et nous parlons comme tous les simples citoyens, nous n'avons pas de réconciliation à faire ni de pardon à demander. Il n'y a plus d'orléanistes, mais il y a toujours des hommes qui veulent vivre sous un régime garanti par des lois.

« Nous ne savons si le petit-neveu de Louis XVIII est doué de la clairvoyance de son grand-oncle. Assurément il est le maître de suivre l'heureux exemple de la République et de se rendre encore plus impossible qu'elle ; mais alors, entre les folies blanches et les folies rouges, nous ne savons plus, ou plutôt nous savons malheureusement trop, ce que deviendra la France.

» JOHN LEMOINE. »

On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

Il est de fait, et chaque jour j'en recueille des preuves nouvelles, que le grand acte du 5 août a causé une profonde et sérieuse satisfaction à cette immense majorité de Français de tous états de toutes nuances d'opinions.

Les plus ardents comme les plus résignés sont remplis d'espérances. Confiants dans la loyauté du gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, ils attendent le moment où les incertitudes de l'heure présente devront cesser.

Ce moment ne saurait beaucoup tarder ; nos représentants ne seront pas longtemps à comprendre que la date fixée pour la reprise de leurs travaux ajourne peut-être à une époque trop éloignée la grande résolution que la réconciliation de la maison de France impose à leur patriotisme.

Dans dix jours, le territoire que nos malheurs nous laissent aura vu partir les derniers soldats de l'armée d'occupation. Cet événement, on ne saurait se le dissimuler, nous mettra en présence d'éventualités redoutables que nous devons, dès à présent, envisager, car elles n'ont été que trop prédites.

L'Allemagne aura reçu intégralement l'énorme rançon de cinq milliards que nous avons dû nous résigner à lui payer ; mais la facilité relative avec laquelle nous avons pu obtenir du crédit cette immense somme d'argent ; la vitalité extraordinaire de cette France que nos implacables ennemis se flattaient d'avoir réduite à l'impuissance, la résurrection, en un mot, de cette grande nation française qui retrouve la voie de ses vieilles destinées, inspire à nos vainqueurs une jalousie et une haine qu'ils ne prennent pas la peine de cacher.

Nous refaisons nos forces, nous allons rompre avec les doctrines qui nous ont été si funestes.

Les journaux thieristes, radicaux et bonapartistes ne cessent de poursuivre avec acharnement leur système de propagande, de bruits mensongers sur le prétendu avor-

tement de la fusion. Nous ne sommes pas encore au bout de toutes ces inventions.

On a vu, par le compte-rendu de la dernière séance de la commission de permanence, que M. Buffet continue à exécuter, comme président, le programme arrêté avec les chefs de la majorité et qui consiste à écarter toutes les questions que les membres de la gauche cherchent à introduire pour engager la commission et agiter le pays.

On ne saurait trop admirer la fermeté avec laquelle M. Buffet maintient ce programme, malgré les réclamations de la gauche.

Les diverses fractions de la gauche se concertent pour publier un manifeste qui paraîtra au lendemain du départ du dernier soldat prussien.

Voici le texte du procès-verbal de la réunion tenue avant-hier par l'Union républicaine :

« Les membres de l'Union républicaine présents à Paris se sont réunis aujourd'hui, dans le local ordinaire de leurs séances, 31, rue de la Sourdière.

« Le bureau a donné communication de lettres et rapports circonstanciés émanant, soit des représentants du peuple dans leurs départements, soit des électeurs eux-mêmes. Il résulte du rapport spécial présenté sur cette correspondance que « la cause de la République, la nécessité de son affermissement font tous les jours des progrès et s'imposent aux esprits patriotes, mais jusqu'ici incertains, que le spectacle des tentatives de restauration monarchique et clérical, avec les odieuses conséquences qui en seraient la suite, rattache aux institutions républicaines comme au dernier rempart de l'ordre dans la liberté. On attend d'ailleurs, avec impatience, la convocation des électeurs des départements dans lesquels se sont produites des vacances législatives. Chacun comprend que, dans les circonstances présentes, il faut que le pays parle haut et ferme. »

« Un membre a ensuite proposé à la réunion un état de mesures de rigueur prises contre la presse dans un grand nombre de départements, avec tous les documents et renseignements qui donnent à ces diverses mesures leur véritable caractère.

« Ce dossier, malheureusement trop volumineux, sera utilement consulté à la rentrée de l'Assemblée, lors de la discussion de l'interpellation de M. Lamy sur le maintien de l'état de siège qui, occulte ou promulgué, paraît être l'instrument préféré du règne de l'ordre moral. »

Chronique générale.

Le *Journal officiel* a donné satisfaction aux économistes prévoyants, qui réclamaient la suppression de la surtaxe de pavillon et d'entrepôt, édictée, en ce qui concerne les céréales, par la loi du 30 janvier 1872.

Cette mesure, jointe à celles qui vont être prises par le gouvernement, afin d'abaisser le prix des transports des blés et des farines à l'intérieur, va remédier, autant que possible, aux regrettables effets de l'insuffisance de la récolte.

* *

On écrit de Versailles à l'Agence Havas :

Le ministre des travaux publics a conféré avec les directeurs des compagnies de che-

mins de fer pour solliciter d'eux un abaissement de tarifs dans le transport des céréales.

Les directeurs des compagnies ont répondu à ces ouvertures du ministre en se montrant pleins de bonnes dispositions et de bonne volonté; mais cette importante question n'a pu encore être arrêtée entre eux et le ministre, les directeurs ne pouvant prendre de telles mesures sous leur responsabilité et sans les avoir préalablement soumises au conseil d'administration de leurs compagnies. Tout fait néanmoins espérer une solution favorable.

On a parlé d'un incident qui serait survenu à Liège entre officiers allemands et officiers belges. Les officiers allemands ayant injurié la France, les officiers belges leur auraient demandé raison, un duel même s'en serait suivi.

Des renseignements précis permettent d'affirmer que ce sont là des histoires entièrement fausses; il n'y a eu aucun incident de cette nature.

Les feuilles radicales cherchent parfois à innocenter l'Internationale. Que pensent-elles donc des deux passages suivants qui sont extraits des délibérations prises par les sections suisses, il y a peu de jours :

1° Les sections ne reconnaissent que la politique révolutionnaire et internationale qui a pour but la destruction des Etats.

2° Elles reconnaissent que le prolétariat parisien, en se soulevant le 18 mars 1871 pour revendiquer l'autonomie communale et le prolétariat espagnol, en combattant aujourd'hui pour la même idée, ont ouvert au prolétariat la voie de la seule politique qui puisse l'émanciper de la domination et de l'exploitation du monde bourgeois.

Le Président de la République travaille personnellement, très-activement à la réorganisation de notre armée.

Les circonscriptions militaires, sans être absolument coupées par bandes correspondant à nos réseaux de chemins de fer, ont été arrêtées de façon à assurer la mobilisation la plus rapide.

Plusieurs Allemands, d'origine prussienne, viennent d'être arrêtés près de Nancy, pour des motifs politiques se rattachant à des menées internationalistes.

On annonce l'arrivée à Paris d'un délégué de l'Exposition universelle, qui doit avoir lieu, en 1876, aux Etats-Unis. La commission, envoyée en Europe pour y recueillir les renseignements nécessaires, compte y séjourner trois mois, sur lesquels trois semaines seront consacrées à la visite de l'Exposition de Vienne.

Décidément M. Thiers ira à Nancy, où il prononcera, dit-on, un discours-manifeste. M. le maire de Nancy a annoncé la nouvelle à ses conseillers municipaux.

Deux individus ayant fait partie des bandes insurrectionnelles du 18 mars, et fortement impliqués dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, et notamment dans le vol de plusieurs dossiers administratifs d'une haute importance, ont été arrêtés à la gare de Villeueuve-Saint-Georges, venant de Lyon.

L'assassinat du docteur Dreyfus et du baron de Forstner, tous deux Français, fusillés il y a quelques jours à Casa-Raurel par les républicains espagnols, au moment où ils donnaient leurs soins aux blessés de l'armée royale de Catalogne, va motiver une action diplomatique de la France contre le gouvernement de Madrid, quoique ce dernier n'ait pas été officiellement reconnu.

Le nombre des gardiens de la paix va être augmenté pour Paris d'environ 600 hommes, qui auront un service spécial de nuit.

On lit dans le Français :

Le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, reproduisant un récit fait par le journal le *Havre*, racontent que M. le duc de Broglie aurait reçu à Evreux une pétition signée de 4,600 électeurs du canton de Broglie, dans laquelle on lui demandait en termes formels de donner sa démission de conseiller général de ce canton. Nous engageons vivement le *Havre*, le *Siècle* et l'*Opinion nationale* à publier cette pétition et ces 4,600 signatures. S'ils ne tiennent pas compte de cet avis, nous les prévenons que nous les considérerons comme dupes d'une mystification. Nous en profiterons même pour montrer la confiance que méritent les nouvelles du même genre auxquelles les journaux de la gauche prêtent chaque jour leur publicité.

Mercredi prochain, arriveront à Paray-le-Monial les pèlerins anglais, au nombre de 600 environ. Ils passeront la nuit à Paray et repartiront le lendemain soir. Ils seront remplacés dans la journée du vendredi par les pèlerins hollandais, auxquels se joindra une députation russe. Les Anglais partiront de Londres lundi 1^{er} septembre, à huit heures du matin; ils seront à Paris le soir, et se remettront en route pour Paray mercredi, à huit heures du matin.

Les premières familles catholiques d'Angleterre ont tenu à être représentées à ce pèlerinage.

On affirme en ce moment que les princes d'Orléans auraient manifesté l'intention de ramener en France, pour le déposer dans la chapelle de Dreux, le corps de leur père, le roi Louis-Philippe.

Paris-Journal rapporte ce curieux incident de l'arrestation de M. Ferrand.

Le célèbre fournisseur avait été dernièrement victime d'un vol, et avait déposé une plainte contre deux de ses domestiques; aussi, lorsqu'il vit apparaître les tricornes, il se précipita gracieusement au-devant des gendarmes, offrant de coopérer à la prise de possession de ses deux officieux.

On voit d'ici sa stupéfaction, lorsqu'il apprit que le mandat d'amener le concernait personnellement. Aussi n'a-t-il fait aucune résistance, et n'a-t-il pas eu le temps de brûler certains papiers sur lesquels la justice a immédiatement mis la main.

Une grande quantité de petits portraits-cartes de Marat, de Robespierre, de Saint-Just, de Danton et de Collot-d'Herbois ont été saisis hier chez un photographe au quartier du Luxembourg, qui en avait reçu une commande de plusieurs milliers.

L'origine de cette commande étant plus que suspecte a déterminé la saisie des photographies et des clichés.

Dès le 27 août, le syndicat de la boulangerie a été appelé à la préfecture, pour fournir des explications sur l'augmentation du pain, peu en rapport avec le prix des blés.

Après une explication assez longue de part et d'autre, le préfet aurait parlé du rétablissement de la caisse de la boulangerie comme remède à cette hausse sans raison.

Résultat : Jeudi 28, baisse de 4 francs sur les farines huit marques.

Le *Pays* publie, d'une part, des informations, de l'autre, une déclaration également intéressantes à reproduire.

Voici d'abord la déclaration :

« A la veille du 24 mai, nous nous sommes alliés avec les légitimistes dans l'intérêt de notre cause. Si nous jugions que dans le même intérêt nous dussions marcher d'accord avec les républicains pour certaines questions, nous nous croirions en droit de le faire.

« Mais que les gens trop pressés se rassurent, il ne s'agit pour l'instant de rien de pareil; nous voulons seulement revendiquer pour nous un droit dont usèrent largement, sous l'Empire, les légitimistes, que nous vîmes, notamment aux élections de 1869, coalisés avec les républicains.

« Nous ajouterons que nous emploierons

ce moyen avec plus de moralité que d'autres ne l'ont fait. Ainsi, au cas où l'accord s'établirait entre nous et les républicains, cet accord ne porterait que sur un seul point : appel au peuple pour trancher la question gouvernementale. C'est là tout le bénéfice qu'on nous verrait chercher dans cette alliance. »

Voici maintenant les informations :

« On nous affirme de tous les côtés que M. le comte de Chambord, qui a, dans sa lettre du 5 juillet 1871, déclaré qu'il était prêt à tous les sacrifices, excepté à celui de son honneur, ne cédera pas sur la question du drapeau. Il y a peu de jours, un de ses plus intimes amis l'a répété à Nantes, en présence des sommités du parti légitimiste.

« Pour couper court aux discussions sur les projets de Constitution, il serait question de proposer à l'Assemblée et au comte de Chambord le retour pur et simple à la Charte de 1814, en supprimant l'article 14, si fatalement invoqué en 1830 par M. de Polignac, lors des ordonnances de juillet. Cette combinaison semble prévaloir parmi les meneurs de la fusion.

« MM. de Blacas, de Sainte-Suzanne et de Monti, attachés à M. le comte de Chambord, ont reçu de lui des missions pour le Midi et la Bretagne. MM. Mallac et Bocher se sont mis, sur l'invitation de M. le comte de Paris, en rapport avec les comités légitimistes.

« MM. de la Ferté, de Circourt et Léopold de Gaillard, qui avaient cessé de faire partie du bureau royaliste lors de la déclaration du 5 juillet 1871, ont fait leur soumission et reçu du comte de Chambord l'assurance que tout était oublié.

« Pardon et oubli est la devise du moment.

« Un nouveau journal légitimiste ayant pour titre le *Droit National*, paraîtra au mois d'octobre.

« Le rédacteur en chef, M. de Mayol de Luppé, qui a quitté l'*Union*, est en ce moment à Frohsdorff, où il est allé soumettre son programme à M. le comte de Chambord. »

On lit dans le *Journal de Paris* :

Le comte de Paris déclare que, comme Prince, il fait désormais et définitivement partie de la famille du comte de Chambord; qu'il n'est plus rien et ne veut plus rien faire en dehors d'elle; que toutefois il garde ses convictions sur le gouvernement des peuples en général et des Français en particulier.

Quant aux monarchistes constitutionnels dont il était le candidat, il leur rend une pleine liberté d'action, et il admet qu'ils ne se rallient pas au comte de Chambord, si le comte de Chambord ne se rallie pas au drapeau tricolore; mais il ne pèsera en aucune manière sur leurs déterminations, et c'est à eux, à eux seuls qu'il appartient de trouver une solution qui restaure la monarchie légitime sans révolter le sentiment public.

Or, les orléanistes n'ont encore rien trouvé et les dispositions du comte de Chambord sont de nature à les décourager radicalement, en sorte qu'on sera peut-être obligé d'avaloir la République en désespoir de cause.

On reprendrait les choses où M. Thiers les avait laissées, c'est-à-dire qu'on se résignerait à une sorte d'organisation de ce qui est, sans proclamer ni reconnaître comme définitive la forme du gouvernement.

Le *Journal de Paris* fait bonne justice de la polémique peu loyale des journaux républicains au sujet de la restauration monarchique :

« Les diverses attitudes prises par la presse républicaine depuis que le mot de *Monarchie* a été prononcé pour la première fois sont assez curieuses à noter.

« Au début, ce fut comme une explosion de colère et de rage : — Mais c'est un coup d'Etat ! s'écrièrent à l'envi tous les journaux thieristes et gambettistes; mais c'est un attentat contre la souveraineté nationale ! mais c'est une insurrection. L'Assemblée n'a pas le droit de faire la Monarchie. Tout ce qu'elle tentera dans ce sens est illégal. Elle a été nommée pour faire la paix ou la guerre. La politique lui est interdite.

« Cette thèse était assez difficile à soutenir. Et ceux qui la défendaient le savaient bien,

eux qui, par décret dictatorial, à la veille des élections de 1871, avaient essayé d'enlever l'éligibilité à des catégories entières de candidats, uniquement parce qu'ils les suspektaient d'hostilité contre la République. Il fallut donc l'abandonner.

« On se calma. Au cri de guerre succéda la note railleuse. Les hommes d'esprit du parti s'en donnèrent à cœur joie : — Songer à restaurer la monarchie en France, en plein dix-neuvième siècle, après tant d'essais malheureux depuis quatre-vingts ans. C'est insensé ! c'est gens-là sont fous ! Ce n'est pas à Mazas, c'est à Charenton qu'il faut les renfermer.

« La question est entrée aujourd'hui dans une troisième phase. On ne proteste plus, on ne raille plus, on commence à discuter. Le changement est sensible; et ce *descrescendo* ne laisse pas que d'être d'un assez bon augure.

« — A l'extrême rigueur, écrivent certains journaux républicains, le rétablissement du régime monarchique en France ne serait peut-être pas impossible; ce qui rend l'idée irréalisable, c'est que la Monarchie dont on parle est précisément celle dont les conséquences sont les plus redoutées. La royauté de M. le comte de Chambord, c'est le retour aux principes et aux traditions d'avant 89. La France ne peut pas se résigner à subir un pareil régime.

« Si le rétablissement de la Monarchie légitime devait avoir de telles suites, nous nous garderions bien de lui prêter notre concours. Mais est-ce que rien de semblable est à supposer ?

« Lorsque les journaux républicains parlent comme d'un fait certain du retour de la dime, de la corvée et du droit du seigneur, ils savent bien que ce sont des billevesées, bonnes à amuser les imbéciles. Lorsqu'ils affectent de croire à la possibilité de nouvelles dragonnades ou d'une autre Saint-Barthélemy, ils ne sont pas plus sincères; et les rédacteurs de ces feuilles doivent bien rire, si quelque lecteur crédule prend leurs terreurs au sérieux.

« Dira-t-on que l'égalité civile, la répartition proportionnelle de l'impôt, l'admission de tous les citoyens aux fonctions publiques, la liberté individuelle, la liberté politique, se trouvent menacées par l'avènement au trône de M. le comte de Chambord ? La première Restauration n'a-t-elle donc pas respecté tous ces droits ? Louis XVIII fut-il un roi d'ancien régime ?

« Ce fut un souverain libéral, personne ne l'a jamais nié. Pourquoi son petit neveu suivrait-il d'autres traces ? « Je veux bien traiter avec l'Assemblée de Versailles, qui est l'organe légal de la nation ! » aurait dit récemment M. le comte de Chambord. Voilà un langage, ce nous semble, qui ne dénote en aucune façon des prétentions à l'absolutisme. *Traiter*, c'est discuter, c'est négocier : ce n'est point s'imposer.

« Et le cléricalisme, et les empiétements de l'Eglise sur l'Etat, et les billets de confession, et la messe obligatoire ? Avec Henri V, la liberté de conscience est perdue !

« Ces craintes n'ont aucune base sérieuse, somme toute. Ce sont des idées très-répandues. Les adversaires passionnés de la Monarchie les propagent avec ardeur. Mais sur quoi reposent-elles ? Sur rien. Est-ce que les lois ne seront pas ce que les feront nos députés ? pense-t-on que M. le comte de Chambord ignore à ce point les principes du droit moderne, qu'il songe à recommencer Louis XIV ?

« Il a toujours vécu hors de France, cela est vrai. Mais quels sont donc les pays où le gouvernement parlementaire et constitutionnel ne soit pas aujourd'hui en vigueur ? L'Angleterre, la Belgique, l'Italie, l'Autriche, la Hollande, la Suède, le Danemark, etc., etc., ne connaissent pas d'autre régime politique.

« Suppose-t-on à M. le comte de Chambord l'intention de prendre modèle sur le czar ou le sultan de Constantinople ? Non, n'est-ce pas ? Que redoute-t-on alors ? »

Le *Constitutionnel* relève en ces termes une lâche et stupide injure du *Siècle*, à l'adresse du drapeau blanc :

« Nous lisons dans le *Siècle* :
« L'armée française craint ou méprise le drapeau blanc tout autant que les paysans de France, de leur côté, le redoutent. »

« Certes, nous ne sommes pas partisans du drapeau blanc, mais nous sommes

d'honnêtes gens, respectueux du passé de notre pays et des traditions glorieuses de la monarchie. A ce titre, l'impudence injurieuse du *Sicéle* nous révolte, et nous ne pouvons nous empêcher de manifester hautement le dégoût que son insinuation nous a causé.

» On peut ne pas aimer le drapeau blanc, mais les faits d'armes qui l'ont illustré le défendent contre le mépris. Le drapeau blanc a flotté sur les champs de bataille de Marignan, de Denain et de Fontenoy. Il a ombragé de ses plis victorieux le front des Bayard, des Turenne, des Catinat, des Luxembourgs, des Villars et des Maurice de Saxe. Ses fleurs de lys d'or rayonnent sur une des périodes les plus brillantes de notre histoire, et quelle que soit l'opinion à laquelle on appartient, sa pureté et sa gloire commandent le respect.

» Que le *Sicéle* le sache, il n'y a qu'un seul drapeau méprisable, c'est la loque rouge chère au radicalisme, c'est le lambeau d'étoffe ramassé dans le ruisseau et rougi avec un mélange horrible de vin frelaté et de sang d'otages. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

INCENDIE A ANGERS.

Le *Journal de Maine-et-Loire* publiait hier soir les lignes suivantes :

« Un incendie terrible, qui a mis pendant deux heures toute notre ville en émoi, a éclaté dimanche soir, vers six heures, rue des Luisettes et rue Royale.

» Le feu a dévoré les magasins de bois et ateliers de menuiserie de M. Maillé, maire de la ville, de M. Rainaly, de M. Fournial.

» Jamais peut-être encore on n'avait vu à Angers pareil brasier : un vent violent activait les flammes, et l'on a eu un moment les inquiétudes les plus vives pour tout le quartier.

» Trois militaires ont été légèrement blessés par l'écroulement d'un hangar ; il n'y a pas, croyons-nous, d'accident grave à déplorer.

» Les malheurs sont assez grands déjà : trois immenses ateliers et magasins brûlés, détruits ; plusieurs autres gravement endommagés.

» La conduite des pompiers, des troupes, des autorités, de la population a été admirable : tout le monde travailla. M^{re} Freppel, évêque d'Angers, faisait la chaîne.

» Ce matin (lundi), les décombres brûlent et fument encore, plusieurs pompes fonctionnent toujours, et le déménagement des granges et hangars avoisinants continue. »

Ce matin, l'*Union de l'Ouest* nous apporte les détails suivants :

« Dimanche, de 5 à 6 heures du soir, le feu a éclaté, sans qu'on sache encore de quelle manière, dans le chantier de menuiserie de M. Rainaly, rue Royale, quartier des Luisettes. En quelques instants, les flammes eurent acquis une grande activité ; elles ne tardèrent pas à gagner le chantier de menuiserie de M. Maillé, maire d'Angers, celui de M. Fournial, marchand de bois, et, croyons-nous, un magasin de chiffons.

» Ces chantiers, qui sont contigus, renfermaient une quantité considérable de bois de construction. On comprend dès lors avec quelle rapidité l'incendie s'est propagé de l'un à l'autre. A sept heures, il avait atteint sa plus grande intensité. Les flammes s'élevaient à une grande hauteur ; elles éclairaient tout le quartier et projetaient leur lugubre reflet sur les nuages. De tous les points de la ville et des environs, on en pouvait suivre les progrès aux teintes plus ou moins rouges, plus ou moins vives du ciel.

» Nous avons entendu dire que la famille Rainaly et M. Maillé étaient absents au moment où l'incendie s'est déclaré. Ils sont arrivés de la campagne, lorsque tout espoir était perdu de rien sauver dans le vaste foyer que les flammes se sont fait tout d'abord.

» Les secours ont été plus difficiles à organiser que d'habitude, précisément à cause de la journée du dimanche et de l'heure avancée où chaque famille était en promenade. Il n'a pas fallu moins de quatre heures d'un travail ardu et sans interruption pour concentrer le feu.

» Une chaîne allait jusqu'à la rivière, une autre s'alimentait à une borne-fontaine. Les sapeurs-pompiers, la troupe (11^e cuirassiers

et 32^e de ligne) étaient présents. Le public nous a paru moins nombreux, malgré les réquisitions de travailleurs faites, jusqu'à de grandes distances du théâtre de l'incendie, par un nombre prodigieux de sentinelles que, peut-être, on eût pu employer plus utilement. Beaucoup d'ecclésiastiques, en retraite au grand séminaire, sont accourus avec M^{re} Freppel. Les autorités encourageaient et dirigeaient les hommes de bonne volonté qui se trouvaient là.

» A onze heures environ, les chaînes ont été rompues, et une partie des troupes sont rentrées aux casernes. A ce moment-là, tout danger avait disparu. Néanmoins, le feu était encore violent dans son foyer, et il a fallu continuer le sauvetage pendant toute la nuit.

» Un militaire a eu la jambe luxée ou cassée, en se déchargeant d'une poche de farines.

» M. Ravary, caporal des pompiers, entrepreneur de maçonnerie, a eu le front fendu par la chute d'une ardoise. Son état aujourd'hui est satisfaisant.

» Un caporal du 32^e a été blessé légèrement.

» Les soldats et les prêtres ont travaillé sans désemparer avec une admirable énergie.

» P. S. — Toute la nuit et toute la journée, les pompes ont fonctionné pour achever d'éteindre l'immense brasier, dont la chaleur a été longtemps intolérable.

» Le point de départ de l'incendie était tout près de la machine à vapeur de M. Rainaly, au fond d'un magasin garni de bois et qui se trouve placé au centre même des chantiers qui ont brûlé, entre la rue Royale, la rue du Mail prolongée, la rue des Luisettes et la rue du Port-de-l'Ancre.

» Les maisons et hangars environnants ont beaucoup souffert.

» La toiture et l'étagage supérieur de la maison Bernier et Demaillason ont été brûlés.

» Une écurie et des magasins appartenant à M. Brairé, épicier, également.

» Un vaste hangar, servant d'écurie et contenant du foin, a été détruit. Il appartient à M. Grosbois, messenger, qui est en ce moment à la Guerche.

» Chez M. Chaussé, menuisier, rue du Port-de-l'Ancre, la toiture d'un magasin a été consumée, ainsi que la toiture d'une écurie et le fourrage qu'elle contenait, à M. Morisson, épicier.

» Un seul des propriétaires atteints n'est pas assuré, c'est M. Morisson, dont la perte est évaluée à 500 fr. La perte générale ne sera pas moindre de 300,000 fr. Beaucoup de bois, chez M. Rainaly surtout, étaient façonnés.

» Outre les pompes de la ville, il y avait, sur le lieu du sinistre, les pompes de l'Ecole des Arts, de la Gare, des maisons Besnard, Marcheteau, Carriol, Joubert et Max-Richard.

» Heureusement il n'y avait pas de vent dimanche soir, car il y aurait eu danger sérieux pour tout le quartier des Luisettes, où sont entassés des magasins bondés de matières combustibles. »

Par décret de M. le Président de la République, en date du 21 août 1873, M. E. Courtois, ancien clerc de M^{re} Leroux, notaire à Saumur, ancien principal clerc de M^{re} Niatel, notaire à Chinon, et de M^{re} Duchastel, notaire à Loudun, a été nommé notaire à la résidence des Rosiers, canton nord-ouest de Saumur, en remplacement de M. Lemoine, démissionnaire en sa faveur.

M. Courtois a prêté serment à l'audience du 30 août.

On annonce le passage à Saumur, pour lundi prochain 8 septembre, du grand Cirque-Anglais de M. F. Ginnett, dont on peut voir sur les murs les multicolores affiches.

Le 29 août, le nommé François Prouteau, âgé de 76 ans, propriétaire au village de la Mothe, commune de Chemellier, canton de Gennes, a été trouvé pendu dans son grenier à fourrages. On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

Vendredi soir, vers 6 heures 1/2, deux trains de marchandises se sont rencontrés sur la ligne d'Angers à Cholet, entre les stations de Chemillé et de Trémentines. Les mécaniciens et les chauffeurs ont été blessés ; l'un d'eux est en danger de mort.

Toute la nuit a été employée à déblayer la voie. Les voyageurs des trains de Nantes et de Cholet, arrêtés par cet accident, n'ont pu repartir que samedi matin à 5 heures.

Des trains spéciaux et à prix réduits (40 0/0 de remise) seront organisés pour le pèlerinage de Béhuard, le 8 septembre. Les billets pourront être pris plusieurs jours à l'avance ; ils seront valables le 8 et le 9 septembre (aller et retour).

Voici les heures des trains :

D'Angers, 6 h. du matin, 7 h. 30, 8 h. 30, 9 h. 35.

De Saumur, 6 h. 35.

Des Forges pour Angers (retour), 5 h. du soir, 6 h., 7 h., 7 h. 43.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur rappelant les instructions de ses prédécesseurs pour prévenir toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire du 4 septembre.

Le ministre a recommandé aux préfets d'assurer plus complète et plus stricte que jamais l'exécution de ces instructions.

Le ministre des finances vient de transmettre officiellement aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures et aux chambres consultatives d'agriculture, le questionnaire arrêté par la commission d'enquête sur l'exploitation des poudres et des tabacs.

Ce document porte sur 278 questions auxquelles ces diverses chambres sont priées de répondre dans la seconde quinzaine de novembre au plus tard.

Le ministre de la guerre vient, dit-on, d'adresser aux officiers supérieurs une circulaire contenant des instructions concernant la tenue à jour d'une carte et d'un état descriptif des voies de communication de terre et d'eau pour chaque circonscription. Nous savons qu'on en comptera dix-huit. Cette carte indiquera les voies existantes, les voies en cours d'exécution et celles en projet. Chaque année, les modifications survenues seront indiquées. Chaque carte sera complétée par un mémoire justificatif appréciant l'importance de chaque voie, son rôle stratégique ; l'état descriptif devra comprendre la nature et l'état de la voie, les principaux ouvrages d'art, les distances kilométriques, les étapes, les points ou dispositifs de mines, etc.

On comprend toute l'utilité que présentera pour l'armée un travail de cette nature.

Depuis un mois, plus de 4,000 jeunes gens, en vertu de la loi sur l'armée qui autorise à devancer l'appel, ont pris un engagement d'un an, afin de pouvoir, à l'expiration du temps exigé pour leur instruction, rentrer dans la réserve et suivre sans interruption la carrière qu'ils ont embrassée.

Une excellente mesure vient d'être adoptée à l'égard des hôpitaux militaires ; jusqu'à présent, les plus favorisés d'entre eux avaient seuls le privilège de posséder quelques volumes, que l'on mettait à la disposition des convalescents pour les distraire et aider à leur rétablissement.

Aujourd'hui il est décidé que deux cents volumes environ, formant un fond de bibliothèque, seront envoyés à chacun d'eux ; c'est un envoi de près de 40,000 volumes qui sont répartis entre tous les hôpitaux militaires de France et d'Algérie.

TOURS. — On sait que chaque année les champaniseurs achètent dans nos contrées des quantités très-notables de vins rouges, mais traités comme les vins blancs, c'est-à-dire sans cuvage, pour la fabrication des vins de Champagne.

Jusqu'à présent, ils n'achetaient que du vin provenant du noble ou plant meunier.

Cette année, la récolte manquant en Champagne, leurs acquisitions sont beaucoup plus considérables et portent non-seulement sur le produit du noble, mais encore du côté et même du groléau.

Les acquisitions dans les communes de Joué et de Chambray ont été faites à des prix très-élevés, si l'on considère que la livraison est à peu près immédiate, c'est-à-dire après un premier soutirage ; les prix ont varié de 100 à 145 fr. la pièce de deux cent cinquante litres.

Il paraît que ces achats ne sont pas limités aux environs de notre ville. Nous connaissons, en effet, un des plus grands vignobles de l'arrondissement de Chinon, si ce n'est le plus grand, dont les produits ont été vendus à 31 fr. l'hectolitre, pour la même destination.

Le chiffre des permis de chasse délivrés par la préfecture de la Vienne, pour l'arrondissement de Poitiers, s'élève au chiffre de 4,000.

LA DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CHASSE.

Jamais, depuis nombre d'années, les demandes de permis de chasse n'étaient arrivées à la préfecture en pareille quantité, et notons que les grands propriétaires les prennent généralement dans la commune où se trouvent situées leurs terres ; il ne reste donc plus que les commerçants, les petits rentiers et les employés, voire des artisans, — nous pourrions, en effet, citer les noms de modestes ouvriers, — qui se payent le luxe d'un port d'armes.

La mesure adoptée par l'Assemblée nationale pour ramener à son ancien chiffre le prix du port d'armes, entre pour beaucoup dans cet empressement ; d'un autre côté, la diminution qui s'est produite dans le prix de la poudre l'a rendue accessible aux plus petites bourses ; aussi n'est-il personne aujourd'hui qui ne veuille sacrifier à la mode et se proclamer disciple de saint Hubert.

Tant mieux, mille fois tant mieux, si nous envisageons la question au point de vue du Trésor ; mais que diable tous ces gens-là pourront-ils bien chasser ? (Liberté.)

CONSERVATION DES FRUITS ENTAMÉS AU MOYEN DU PLÂTRE.

Le plâtre cuit en poudre fine est un des meilleurs moyens pour conserver les fruits entamés par les oiseaux, les mollusques, les frêlons et les guêpes, ou même attaqués d'un commencement de pourriture.

On doit d'abord rendre la plaie bien nette et extraire tout ce qui peut être gâté, et remplir le vide de plâtre sec en poudre, en ayant soin de presser avec le pouce, pour fixer et affermir la poudre et la faire adhérer. Par ce moyen, il se forme très-promptement une forte pellicule parcheminée sur toute la superficie vide ; le parenchyme étant préservé du contact de l'air, la décomposition s'arrête net, et la sève encore en action répare au moins en partie le vide.

Pour les fruits cueillis et gardés, on réussit par le même moyen à arrêter la pourriture sans altérer la qualité ; mais on ne peut et ne doit guère employer ce moyen que pour ceux dont on a besoin de prolonger la conservation, s'ils ne sont pas arrivés à maturité, ou pour ceux qu'on veut conserver pour l'étude.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Promesses de mariage.

Constant David, cultivateur, et Louise Courtin, cultivatrice, tous deux de Saumur.

Ernest Gasnier, libraire, de Saumur, et Félicie-Madeleine-Isabelle Chottard, lingère, de Blois.

Alexandre Roumi, tailleur de pierres (veuf), de Saumur, et Joséphine Couléard, domestique, de Vernantes.

Urbain Jagot, menuisier, et Clotilde Vennevier, couturière, tous deux de Saumur.

François-Michel Vivien, employé de chemin de fer, et Louise Marquis, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Louis-Etienne Piron, employé de chemin de fer, et Anne Reignier, couturière, tous deux de Saumur.

Dominique Duclos, journalier, de Theuville (Indre-et-Loire), et Clémentine-Athalie Beausse, couturière, de Saumur.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4592. — 30 août 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Correspondance d'Espagne ; La Toilette japonaise ; — A propos de l'ouverture ; — Notes sur l'Irlande : le comté Antrim et Don-Luce Castle ; — La frégate cuirassée le *Suffren*. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Bigarrures anecdotiques : l'esprit de parti

(suite). — Histoire de la Colonne, par M. Jules Dementhe (troisième article). — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique. — Échecs.

Gravures: Événements d'Espagne: un poste d'insurgés surveillant l'entrée de la rade de Carthagène: une séance du Comité insurrectionnel dans la cathédrale de Valence. — *La Toilette japonaise*, d'après le tableau de M. Firmin Girard. — A propos de l'ouverture. — Irlande: le château de Dunluce. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le navire cuirassé *le Suffren*, de la marine nationale. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 29^e fascicule, DEV à DIS est en vente.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux

le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinier, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce *Revalesciera Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acuités,

pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, éréose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la *Revalesciera* pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalesciera* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalesciera chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

Marché de Saumur du 30 août.

Froment (P ^b) 77 k. 28 27	Graine trèfle 50	—	—
2 ^e qualité. 74	— luzerne 50	—	—
Seigle 75	16 50	Foin (h. bar.) 780	47
Orge 65	16 50	Luzerne —	780 43
Avoine bar. 50	11	Paille —	780 34
Fèves 75	14	Amandes	50 25
Pois blancs. 80	40	— cassées 50	—
— rouges. 80	42	Cire jaune. 50	180
Graine de lin. 70	—	Chanvre tillé	—
Colza 65	26	(52 k. 500) —	—
Chenevis. 50	12	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 k.	—	Blanc	—
— chenevis 50	—	Demi-couleur	—
— de lin. 50	50	Brun.	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1872.	1 ^{re} qualité	87 à 97
Id.	2 ^e id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1872.	1 ^{re} id.	60 à 65
Id.	1872, 2 ^e id.	50 à 55
Saint-Léger et environs 1872.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1872.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
La Vienne. 1872.		40 à 45

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs, 1872	1 ^{re} qualité	100 à 103
Champigny, 1872.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1872.		100 à 120
Varrains, 1872.		» à »
Bourgueil, 1872.	1 ^{re} qualité	120 à 140
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigné 1872.		165 à 113
Chinon, 1872.	1 ^{re} id.	95 à 103
Id.	2 ^e id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 05	» 10	» »	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	797 50	» 2	50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	282 50	» »	2 50
4 1/2 % jouiss. mars.	83 36	» »	» 30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	860	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	431 25	» »	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	70	» »	» »	Crédit Mobilier	380	» »	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	417 50	» »	» »
5 % Emprunt 1871	» »	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche	875	» »	» »	Société autrichienne, j. janv.	» »	» »	» »
Emprunt 1872	92 10	» 05	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	» »	5 »				
— libéré	91 55	» 07	» »	Est, jouissance nov.	513 75	» »	» »	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	211	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	910	» »	2 50	Orléans	274	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	410	» »	» »	Midi, jouissance juillet.	600	» 3	75	Paris-Lyon-Méditerranée.	272 50	» »	» »
— 1865, 4 %	447 50	2 50	» »	Nord, jouissance juillet.	1012 50	2 50	5 »	Est	270	» »	» »
— 1869, 3 % t. payé.	285	» 1	50	Orléans, jouissance octobre.	851 25	» »	» »	Nord	279 75	» »	» »
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252 50	» 50	» »	Ouest, jouissance juillet, 65.	333 75	» »	1 25	Ouest	272	» »	» »
Banque de France, j. juillet.	4278 75	» »	1 25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	» »	» »	Midi	270 50	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	348 75	3 75	» »	Compagnie parisienne du Gaz.	716 25	3 75	» »	Deux-Charentes	256	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	465	» »	» »	Société Immobilière, j. janv.	14	» »	» »	Vendée	238 75	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	» »	» »								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	soir, omnibus.
4 — 44 — — — — —	—
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE JEAN-BAPTISTE ROY.
Les créanciers de la faillite Jean-Baptiste Roy, marchand, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter, le mardi 9 septembre 1873, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.
Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (358)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE PIÈCE DE TERRE
Nommée CHATEAU-GAILLARD, Située à Champigny-le-Sec,

Avec CAVES.
Contenant 1 hectare 76 ares, joignant la route de Fontevault; Et divers autres MORCEAUX DE TERRE ET VIGNES, situés aux Rochettes, aux Gardes et en Charrippe, communes de Dampierre et de Souzay, contenant 1 hectare; Le tout appartenant aux époux Maurice Vallet.
Pour plus de détail, voir les placards affichés.
S'adresser, pour traiter, soit à M. EPOUDRY, géomètre-expert à Brézé, soit audit M^e HACAULT, notaire.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE
Après décès.

Le dimanche 7 septembre 1873, à midi, dans une maison située à Saint-Cyr-en-Bourg, rue Foucault, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de M^{lle} Marie Deslandes.
ON VENDRA: Armoires, buffets, hoche, lits, couettes, linge, garde-robe et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE
En un ou deux lots,
108 PEUPLIERS SUISSES
ET 18 PEUPLIERS

Le tout prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1874,
LA FERME DE LA SAGETTERIE
Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LA FERME DE LA CHIPAUDIÈRE
Même commune.

S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé,
Situé à Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

UN LANDAU
A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.
S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE
D'OCCASION,

BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A CÉDER

FONDS DE CIRIER.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHIEN D'ARRÊT
Parfaitement dressé.
S'adresser à Louis FRESNEAU, propriétaire à Fougerolles, commune de Verrye. (559)

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands différents, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,
UNE PORTION DE MAISON, avec ardin, près le pont Napoléon.
S'adresser à M. E. MILLOCHEAU.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.
Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

M. BODIN-COINDREAU prévient MM. les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes de M. BODIN JOUIN, son père, demeurant chez M. De'au-nay-Dupuis, commune de Villeber-nier. (355)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.
Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.
Un oeilleton, 5 fr.; — six oeilletons, 18 fr.
Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagné d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (553)

Changement de Domicile.

M. DURAND
ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lefaucheur et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.
Grand choix d'articles de chasse.
Entrepôt de poudres et de plomb.
Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.
Grand dépôt de feux d'artifice.

VENTE
AU RABAIS
D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catho-lique, par l'abbé ROHRBACHER, 30 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, } par ROLLIN.
— romaine, }
MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.